

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE PLUS DE 5 ANS – 2025-2026

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PULIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1610,03 \$	1656,90 \$
Juillet à septembre 75%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1363,01 \$	1409,88 \$
Octobre à décembre 50%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	1112,15 \$	1135,59 \$
Janvier à février 25%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	865,12 \$	888,56 \$
Mars 10%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	713,09 \$	713,09 \$

- Les frais de réinscription¹ couvrent la vérification et l'évaluation de l'admissibilité.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.